

a

FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Quatre-vingt-quatrième session
Rome, 18-20 avril 2004

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DÉMOCRATIQUE DE SRI LANKA

POUR LE

**PROGRAMME POST-TSUNAMI DE REMISE EN ÉTAT ET DE GESTION
DES RESSOURCES DANS LES ZONES CÔTIÈRES**

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
CARTE DES ZONES TOUCHÉES PAR LE TSUNAMI	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE – GÉNÉRALITÉS ET CONTEXTE	1
A. L’impact du tsunami	1
B. Réaction du FIDA	2
DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME	3
A. Zone du programme et groupe cible	3
B. Objectifs et portée	3
C. Composantes	4
D. Coûts et financement	7
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	9
F. Organisation et gestion	10
G. Justification économique	11
H. Risques	11
I. Impact sur l’environnement	11
TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	11
QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION	12
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	13
APPENDICES	
I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD FINANCING IN SRI LANKA (FINANCEMENTS ANTÉRIEURS DU FIDA EN SRI LANKA)	2
III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	3

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Roupie sri-lankaise
1,00 USD	=	99,85 LKR
100 LKR	=	1,0015 USD

POIDS ET MESURES

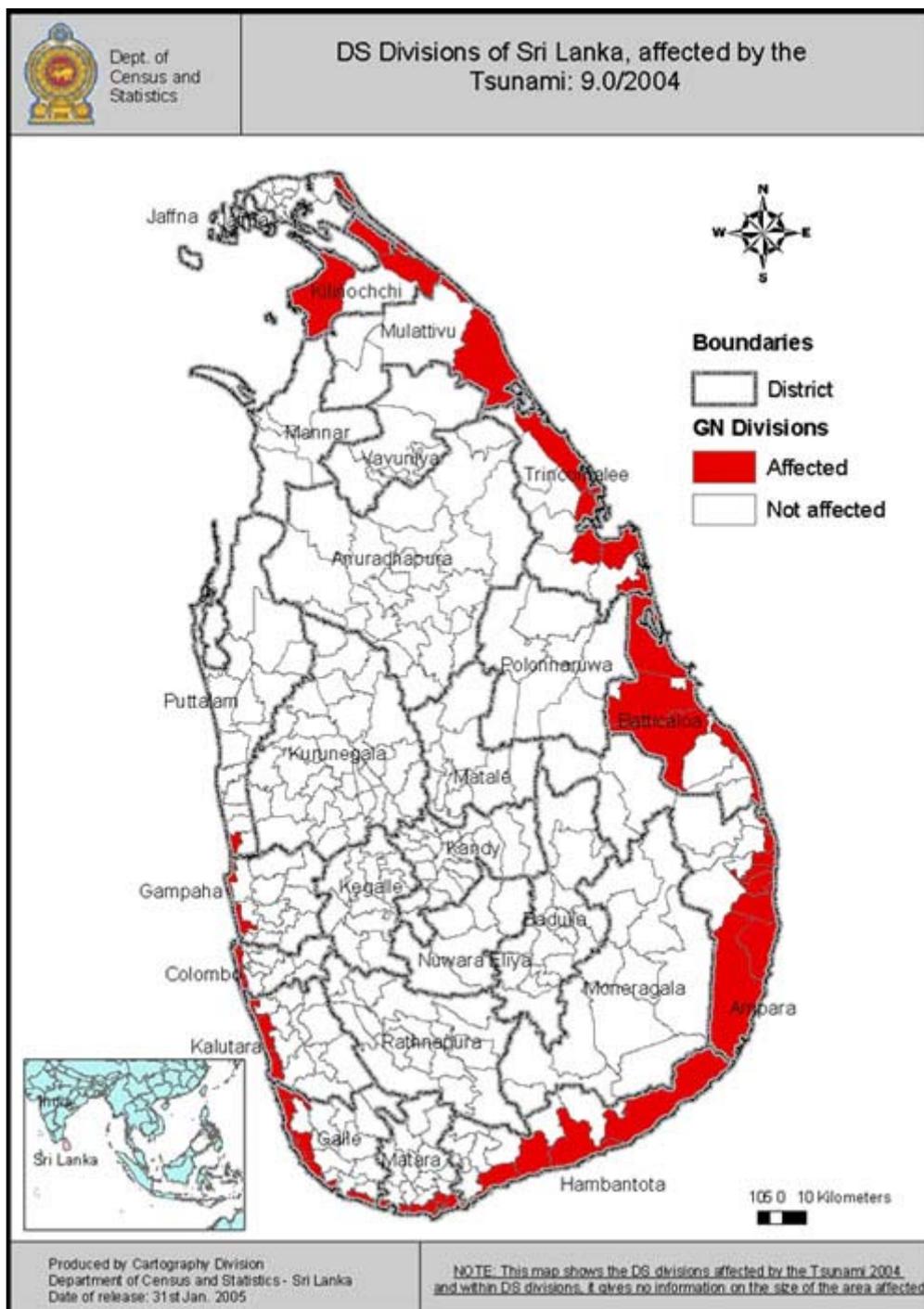
Système métrique

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DÉMOCRATIQUE DE SRI LANKA

Année budgétaire

1^{er} janvier – 31 décembre

CARTE DES ZONES TOUCHÉES PAR LE TSUNAMI



Source: Département du recensement et des statistiques, Sri Lanka.

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DÉMOCRATIQUE DE SRI LANKA

**PROGRAMME POST-TSUNAMI DE REMISE EN ÉTAT ET DE GESTION DES RESSOURCES
DANS LES ZONES CÔTIÈRES**

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République socialiste démocratique de Sri Lanka
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère des pêches, des ressources aquatiques et des affaires chrétiennes
COÛT TOTAL DU PROGRAMME:	33,5 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	9,4 millions de DTS (équivalent approximativement à 14,2 millions de USD) ^a
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEUR:	Italie
MONTANT DU COFINANCEMENT:	1,5 million de USD
MODALITÉS DE COFINANCEMENT:	Don
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR	3,4 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	211 600 USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

^a Un montant complémentaire équivalent à 14,2 millions de USD sera soit mobilisé, soit financé sur les crédits destinés aux prêts du Programme de travail et budget du FIDA pour 2006.

NOTE DE PRÉSENTATION

Description du programme. Le programme est centré sur la restauration et le développement des activités économiques dans les secteurs de la pêche artisanale et les secteurs autres que la pêche dans les zones touchées par le tsunami. En suivant une démarche souple à assise communautaire, le programme entend réaliser les composantes suivantes: a) gestion communautaire des ressources côtières; b) appui au développement de la pêche artisanale; c) développement de la microentreprise et des services financiers; d) développement des infrastructures sociales et économiques, et e) soutien aux décisions de caractère politique et gestion du programme, y compris problématique hommes-femmes et mobilisation des communautés. En coordination avec d'autres sources de financement, il soutient le relèvement et la remise en état des actifs physiques et financiers des groupes touchés, encourage une meilleure gestion des ressources et fournit un appui au développement de la pêche et à la commercialisation de ses produits, ainsi qu'au développement de la microentreprise et du microfinancement dans les secteurs autres que la pêche. Le programme aidera à remplacer et réparer les logements et les infrastructures sociales endommagées par le tsunami. Le groupe cible comprend les ruraux pauvres, hommes et femmes, des communautés victimes du tsunami; le ciblage est déterminé par le type et l'ampleur du soutien fourni.

Bénéfices du programme. Les femmes et les hommes des zones touchées par le tsunami retrouvent leurs actifs, reprennent leurs activités économiques et les diversifient en nouvelles activités rentables et génératrices de revenus. Les communautés sont renforcées, gèrent de manière durable les ressources côtières et disposent des infrastructures économiques et sociales essentielles. Les femmes prennent une part accrue aux activités économiques et sociales.

Risques du programme. Ils sont liés à la concurrence dont sont l'enjeu les moyens limités de mise en œuvre et aux retards initiaux dans le financement de la remise en état, qui deviendra surabondant par la suite.

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DÉMOCRATIQUE DE SRI LANKA
POUR LE PROGRAMME POST-TSUNAMI DE REMISE EN ÉTAT ET DE GESTION
DES RESSOURCES DANS LES ZONES CÔTIÈRES**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République socialiste démocratique de Sri Lanka d'un montant de 9,4 millions de DTS (équivalant approximativement à 14,2 millions de USD)¹ à des conditions particulièrement favorables pour contribuer au financement du programme post-tsunami de remise en état et de gestion des ressources dans les zones côtières. Le prêt aura une durée de 40 ans, avec un différé d'amortissement de dix ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en tant qu'institution coopérante.

PREMIÈRE PARTIE – GÉNÉRALITÉS ET CONTEXTE

A. L'impact du tsunami

1. Le tsunami qui a balayé l'océan Indien le 26 décembre 2004 a déclenché des vagues géantes se déplaçant à 500 km à l'heure pour venir se briser sur le rivage de 15 pays², y causant des destructions sans nom. Le Sri Lanka est l'un de ceux qui a subi de plein fouet l'assaut des vagues. Selon les estimations les plus récentes, le tsunami a tué 31 000 personnes; en a blessé 15 000 autres et 6 300 n'ont pas encore été retrouvées. Quelque 443 000 personnes ont été déplacées, dont 217 000 vivent dans des camps de réfugiés, les autres ayant trouvé abri chez des parents ou amis. Les communautés de pêcheurs ont signalé 7 600 décès, 5 700 disparus et 90 650 personnes déplacées. On estime que 7 000 femmes sont devenues veuves et doivent assumer le rôle de chef de ménage dans des circonstances particulièrement difficiles. Des dommages matériels ont été causés à 110 000 maisons, dont 70 000 ont été entièrement détruites. Environ 150 000 véhicules ont également été détruits. Les infrastructures côtières telles que routes, ports de pêche, installations de réfrigération, sites touristiques et télécommunications ont été gravement touchées. On estime que 22 940 bateaux de pêche de toutes catégories, soit 81% de la flotte nationale, ont été perdus ou endommagés.

2. La Banque centrale de Sri Lanka a estimé dans un premier temps que l'impact macroéconomique réduirait de 1% la croissance du PIB qui aurait dû être de 6%. Vers la mi-février, elle a révisé à la hausse le taux de croissance, le portant à 5,5%, compte tenu des engagements indiqués par les bailleurs de fonds. Selon une évaluation conjointe des besoins faite par les donateurs, il faut environ 1,5 milliard de USD pour le relèvement et la reconstruction. Pour le secteur de la pêche, les besoins sont estimés au total à 118 millions de USD, dont 23% pour le nord, 30% pour les districts de l'est, 44% au sud et 3% pour d'autres parties du pays.

3. Les vagues du tsunami ont frappé les deux tiers du littoral du Sri Lanka (plus de 1 000 km) et pénétré jusqu'à 500 mètres à l'intérieur des terres en de nombreux endroits, ne laissant intacts que de

¹ Un montant complémentaire équivalant à 14,2 millions de USD sera soit mobilisé, soit financé sur les crédits destinés aux prêts du Programme de travail et budget du FIDA pour 2006.

² Bangladesh, Inde, Indonésie, Kenya, Malaisie, Maldives, Maurice, Myanmar, Réunion, Seychelles, Somalie, Sri Lanka, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande et Yémen.

rare structures. Sur les 25 districts du pays, 13 ont été touchés³. Les destructions les plus prononcées ont eu lieu dans les zones pauvres du sud et dans le nord et l'est du pays touchés par le conflit. Quelque 40% de ceux qui ont souffert du tsunami vivent dans la zone côtière du sud-ouest, qui est la principale destination touristique. La zone du conflit du nord et de l'est du pays compte six des 13 districts touchés. Deux d'entre eux – Batticaloa et Ampara – sont les plus durement frappés, avec 43% de la population de la zone souffrant de ses conséquences. Ces zones – en particulier celles tenues au nord par les Tigres de libération de Tamil Eclam – sont considérées comme connaissant une plus grande insécurité alimentaire et un taux de malnutrition plus élevé que le reste du pays.

B. Réaction du FIDA

4. Du 2 au 23 février 2005, le FIDA et le Gouvernement sri lankais ont examiné ensemble la possibilité d'une aide du FIDA pour le relèvement et la remise en état post-tsunami à moyen terme. Devant l'urgence de la situation, les activités ci-après ont été recommandées en vue d'une intervention rapide:

- a) Établir rapidement un *programme post-tsunami de partenariat et d'appui aux moyens de subsistance* de 4,7 millions de USD en complément des ressources du Programme de partenariat et d'appui aux moyens de subsistance dans les zones arides, approuvé en septembre 2004⁴. Les fonds au titre du nouveau Programme post-tsunami de partenariat et d'appui aux moyens de subsistance seront mis rapidement à disposition par le biais des structures d'organisation et de gestion du programme pour les zones arides et ils serviront à reconstruire les infrastructures détruites par le tsunami dans six des 13 districts touchés.
- b) Faire progresser la conception et l'approbation d'un "programme de gestion des ressources dans les zones côtières, ciblé sur les sociétés les plus isolées qui vivent dans un milieu écologique fragile et sont gravement menacées par des facteurs externes". Ce programme était proposé dans l'exposé des options et stratégies d'intervention dans le pays (COSOP)⁵ pour le Sri Lanka, approuvé par le Conseil d'administration en avril 2003. L'élaboration du programme devait commencer en 2006/2007;
- c) Fournir une enveloppe financière de 31,5 millions de USD en faveur d'un programme de gestion des ressources dans les zones côtières, composée d'un prêt de 30 millions de USD à des conditions particulièrement favorables et d'un don de 1,5 million de USD. Le programme sera désigné sous le nom de *Programme post-tsunami de remise en état et de gestion des ressources dans les zones côtières*.

5. Dans le présent Rapport et recommandation du Président, il est recommandé d'approuver le prêt proposé de 28,4 millions de USD en faveur du Programme post-tsunami de remise en état et de gestion des ressources dans les zones côtières. Afin de laisser un peu plus de temps au programme pour le démarrage des opérations, un Rapport et recommandation au Président⁶ objet d'un document distinct a été soumis à l'examen du Conseil d'administration en vue de l'approbation d'un prêt distinct de 4,7 millions de USD en faveur du Programme post-tsunami de partenariat et d'appui aux moyens de subsistance. L'approbation de ce prêt distinct permettra au FIDA d'apporter beaucoup plus rapidement qu'il n'aurait pu le faire autrement une assistance aux victimes du tsunami.

³ Trois dans l'Est (Batticaloa, Ampara et Trincomalee), trois dans le Nord (Mullativu, Kilinochchi et Jaffna), trois dans le Sud (Hambantota, Matara et Galle), trois dans l'Ouest (Kalutara, Colombo et Gampala) et un dans le Nord-Ouest (Putallam).

⁴ Voir EB 2004/82/R.15/Rev.1.

⁵ Voir EB 2003/78/R.23/Rev.1.

⁶ Voir EB 2005/84/R.21.

DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME

A. Zone du programme et groupe cible

6. **Zone du programme.** Les activités du programme seront centrées sur les 565 divisions *grama nilhadari*⁷ dans sept districts, à savoir Kalutara dans l'Ouest, Galle, Matara et Hambantota dans le Sud, et Ampara, Batticaloa et Trincomalee dans l'Est. Cette zone représente 74% du financement total requis pour le relèvement du secteur de la pêche. Comme convenu avec le gouvernement lors de la mission de conception de février 2005, les trois districts touchés du nord sont suffisamment aidés par d'autres donateurs.

7. **Groupe cible.** Les zones proposées pour le programme sont celles qui font partie des sept districts touchés par le tsunami qui étaient généralement occupés principalement par des ménages pauvres de squatters et des communautés de pêcheurs exerçant des activités économiques de peu d'importance. Ces communautés ont particulièrement souffert: deux tiers de ceux qui ont perdu leurs moyens de subsistance suite à la catastrophe appartiennent à ce groupe; ensuite viennent les commerçants de détail, soit environ 53 000 personnes privées de source de revenus, puis environ 45 000 personnes qui travaillaient dans l'agriculture et le secteur manufacturier, respectivement. Presque tous ces habitants – environ 450 000 – dépendent aujourd'hui principalement de l'assistance et de la charité.

8. La population de la zone du programme est estimée à 514 100 personnes groupées en 141 250 ménages. Exception faite de Galle, l'incidence de la pauvreté dans ces sept districts était en 2002 supérieure à la moyenne nationale de 23,9%. La perte de vies humaines et la destruction des actifs a plongé un grand nombre de ménage dans le dénuement.

9. Le programme ciblera les femmes et hommes ruraux pauvres de ces zones. L'autociblage sera obtenu par le type de soutien apporté (dimension du ménage, équipements et types de construction, par exemple). Les investissements communautaires bénéficieront à tous les ménages. Des efforts spéciaux seront faits pour atteindre les pêcheurs artisanaux et les communautés de pêcheurs souffrant de la pauvreté. Le programme ciblera les ménages victimes du tsunami qui satisfont au critère d'un revenu mensuel de 2 500 LKR, sont officiellement autorisés à construire ou réparer leur maison et sont des résidents confirmés de la zone. Le gouvernement a déjà mis en place un système visant à mener une enquête sur les dommages subis par les logements et une vérification auprès des habitants, qui est menée conjointement par une équipe composée d'un représentant villageois, d'un agent technique de l'administration et d'une ONG locale choisie. Le programme utilisera cette enquête pour choisir les bénéficiaires. Dans tous les cas, l'assistance financière sera fournie sur la base d'un nombre progressif de bénéficiaires. Chaque district ciblera les unités de logement bénéficiaires selon un plan glissant.

B. Objectifs et portée

10. **Finalité et objectifs.** Le programme a pour finalité de restaurer les actifs des femmes et des hommes directement ou indirectement touchés par le tsunami et de restaurer les fondements de leurs activités économiques antérieures tout en les aidant à les diversifier en activités nouvelles, rentables et génératrices de revenus. Les objectifs immédiats des activités sont: a) doter les familles victimes du tsunami de l'infrastructure économique et sociale essentielle, en particulier le logement; b) consolider les communautés victimes du tsunami et les rendre à même de gérer durablement les ressources côtières, et c) augmenter la participation des femmes aux activités économiques et sociales.

⁷ Une division *grama nilhadari* représente l'échelon inférieur de l'administration et est formée en moyenne de 250 ménages.

11. **Stratégie d'exécution.** La programmation et la gestion financière des ressources du programme seront décentralisées à l'échelon du district et de la division *Grama Nilhadari* et seront entièrement coordonnées avec les activités d'autres donateurs et du gouvernement. On aura recours aux méthodes participatives communautaires. La souplesse sera une caractéristique essentielle du programme pour qu'il puisse s'adapter à l'évolution rapide de l'environnement socioéconomique, à l'éventualité d'autres catastrophes naturelles et à l'existence d'autres sources de financement.

12. Pendant les deux premières années du programme, l'accent sera mis sur le relèvement des actifs physiques et financiers dans un environnement caractérisé par une multitude d'engagements financiers mais aussi par une certaine incertitude quant aux décaissements effectifs sur le terrain. La planification et les décaissements du programme doivent donc être coordonnés en permanence au niveau du district, compte tenu des décaissements effectifs provenant d'autres sources au moment où les fonds du programme sont engagés. On compte qu'après deux ans la situation sera retournée à la normale, que la plupart des actifs auront été reconstitués et qu'une phase de développement de trois ans pourra commencer. Un examen approfondi à la fin de la deuxième année du programme permettra d'apporter des ajustements à la conception et à la gestion du programme.

13. La Banque asiatique de développement a lancé récemment un projet de gestion des ressources côtières dans les districts de l'est. Après le tsunami, elle a décidé d'augmenter le montant du prêt et d'étendre la zone du projet aux districts du nord. Les activités du programme post-tsunami de remise en état et de gestion des ressources dans les zones côtières seront programmées conjointement avec la Banque asiatique de développement et réalisées par sa structure de gestion du projet.

14. **Problématique hommes-femmes.** La pêche, qui est la principale activité économique dans les zones dévastées, est dominée par les hommes, les femmes n'intervenant que pour fournir des services comme la réparation des filets. Dans les communautés de pêcheurs, elles exercent cependant un large éventail d'activités autres que la pêche ainsi que la pêche ailleurs qu'en mer, comme dans les mangroves et les lagunes. La démarche du programme consiste à améliorer l'accès des femmes aux services financiers, à la technologie et au marché pour élever la rentabilité de leurs activités et pour les diversifier en activités plus rémunératrices. Le programme soutiendra la création de groupes féminins pour le microfinancement, les activités sociales et l'autonomisation. En améliorant les maisons nouvellement construites et en installant une infrastructure sociale, le programme contribuera à alléger la charge de travail des femmes et améliorera leurs conditions de vie. Toutes les parties prenantes au programme recevront une formation à la sensibilisation à la situation de la femme et aux méthodes participatives.

C. Composantes

15. Le programme a cinq composantes, à savoir: a) gestion communautaire des ressources côtières; b) soutien au développement de la pêche artisanale; c) développement de la microentreprise et des services financiers; d) développement des infrastructures sociales et économiques, et e) soutien aux décisions de caractère politique et gestion du programme. Les composantes sont exposées ci-après.

Gestion communautaire des ressources côtières

16. **Évaluation des peuplements de poisson et plans de gestion de la pêche.** Le programme aidera le Département de la pêche et des ressources aquatiques à mener une enquête d'évaluation améliorée des prises de poisson et soutiendra l'Agence nationale de recherche-développement sur les ressources aquatiques dans la poursuite de son programme d'évaluation des peuplements de poisson. Il aidera à établir et appliquer des plans communautaires de gestion pour plusieurs secteurs de pêche spécialisés comme le homard, le chank et l'holothurie.

17. **Habitats côtiers et gestion des ressources.** Un programme de sensibilisation à la nécessité de conserver les ressources et d'éviter la pêche destructrice des ressources sera formulé et appliqué. Les habitats côtiers ont été dégradés et endommagés par le tsunami. Des programmes seront entrepris, sur une base communautaire, en vue de reconstituer les zones de mangroves et les récifs coralliens, de conserver les marais salins, de restaurer les dunes, de créer des comités de protection des dunes et d'utiliser la végétation naturelle pour stabiliser les sols.

18. **Sous-composante du Fonds pour l'environnement mondial**⁸. Une idée de projet est à l'étude en vue d'une proposition de don du Fonds pour l'environnement mondial au titre du guichet B, dont les crédits servent à financer l'élaboration de projets. Ce projet sera centré sur les questions liées à la dégradation des terres et à la gestion côtière (restauration et conservation des récifs coralliens, des mangroves, des marais salins, des dunes de sable, des lagunes et des habitats estuariens) afin de restaurer et conserver l'écosystème. Cette initiative viendra compléter les efforts en cours soutenus par le gouvernement et par d'autres donateurs.

19. **Reconstruction des infrastructures de la pêche artisanale.** Plusieurs installations des centres d'accostage ont été endommagées et doivent être reconstruites pour que la pêche puisse rapidement reprendre à ces emplacements. Ce faisant, on améliorera le niveau du service. Le programme aidera à réparer les bureaux, le matériel, les véhicules et les installations endommagés du Département de la pêche et des ressources aquatiques. Les pêcheurs artisanaux dépendent dans une large mesure des services fournis par les petits chantiers pour embarcations et les ateliers de réparation des moteurs, dont un grand nombre a été détruit. Le programme aidera ces prestataires de services à reprendre leurs activités essentielles.

20. **Reconstitution des actifs.** Concernant la perte des actifs, le tsunami a frappé particulièrement les pêcheurs artisanaux qui se retrouvent aujourd'hui sans bateau, sans moteur et sans équipement. De concert avec le financement d'autres donateurs, le programme les aidera à remplacer les actifs perdus ou endommagés. Les veuves des propriétaires de bateaux bénéficieront d'une attention particulière. On veillera à faire la part entre, d'un côté, la nécessité d'améliorer les actifs remplacés pour accroître les capacités de production des pêcheurs et, de l'autre, le risque d'une surexploitation des ressources qui en découlerait.

Soutien au développement de la pêche artisanale

21. **Développement de la pêche.** Le développement plus poussé de la pêche artisanale sera encouragé par la construction d'installations pour l'entreposage des moteurs, des filets et d'autres équipements à l'extrémité de la plage, puisque les zones résidentielles devront désormais être situées à une distance raisonnable du front de mer. Le programme soutiendra aussi l'amélioration de l'ancrage actuel. Des activités pilotes de diversification des activités de pêche seront entreprises en collaboration avec l'organisme de recherche.

22. **Traitement après récolte et commercialisation des produits de la pêche.** Les effets du tsunami sur la chaîne de commercialisation se font sentir essentiellement sous forme de dommages causés aux infrastructures de traitement après récolte, qui seront reconstruites par le programme. Les partenariats commerciaux entre pêcheurs et opérateurs du secteur privé qui commercialisent le poisson pour le marché local et pour l'exportation seront encouragés afin d'améliorer la qualité du poisson et d'aider les pêcheurs à obtenir les meilleurs prix. Des études de marché et des essais seront menés pour trouver des créneaux sur les marchés d'exportation et les marchés locaux.

⁸ Un don de 6,5 millions de USD est recherché.

Développement de la microentreprise et des services financiers

23. Étant donné que les femmes prennent une part limitée à la pêche en mer, le développement de la microentreprise et les services financiers les aideront à entreprendre des activités économiques dans d'autres secteurs.

24. **Développement de la microentreprise.** Les familles qui ont perdu les actifs de la microentreprise à cause du tsunami seront dédommagées à l'aide d'un don. Par la suite, le programme consolidera les microentreprises existantes et soutiendra les nouvelles activités économiques viables. Une préévaluation rapide au niveau de la communauté déterminera la demande en soutien à la microentreprise sur les marchés existants et nouveaux. Une formation technico-commerciale de base sera donnée et une formation plus poussée ainsi que des services de conseil aux entreprises seront financés à l'aide d'un don d'accompagnement et d'une contribution de 20% des coûts apportée par les bénéficiaires.

25. **Services financiers.** L'accès au financement sera restauré par le renforcement des systèmes d'épargne et de crédit existants à assise communautaire. Non seulement ces systèmes manquent aujourd'hui d'infrastructures physiques, mais comme leurs membres ont perdu leurs moyens de subsistance, ils ne peuvent plus rembourser leurs prêts. Ces systèmes ont donc généralement perdu leurs actifs financiers et leur épargne. Le programme rétablira les actifs physiques et les actifs financiers, ces derniers étant reconstitués à l'aide d'un don aux membres sous forme d'un dépôt d'épargne ou d'une participation au capital du groupe. Le renforcement des capacités des groupements et des banques de microcrédit est également prévu. On s'occupera de sensibiliser et former les directeurs et le personnel des banques commerciales à l'octroi de prêts au secteur de la pêche et on encouragera par une ligne de crédit la reprise des liens entre les banques et les sociétés d'épargne et de crédit des pêcheurs qui existaient avant le tsunami en vue de l'octroi de prêts individuels.

26. Le programme appuiera les groupes féminins d'épargne et de crédit, tant nouveaux qu'existants, en les aidant au départ à mobiliser leurs propres ressources et ensuite à établir des liens avec les institutions de microfinancement et les banques commerciales. Pour ce faire, il appuiera la sensibilisation, la formation et le suivi. S'ils en font la demande, les groupes de femmes seront soutenus dans leurs activités sociales et communautaires et seront formés à l'alphabetisation des adultes, au leadership et aux questions juridiques, parmi d'autres domaines.

27. **Formation professionnelle.** Elle sera financée pour aider les membres des communautés de pêcheurs à trouver un emploi rémunérateur dans d'autres secteurs.

Infrastructures sociales et économiques

28. **Logement.** En coordination étroite avec d'autres donateurs, le programme appuiera le programme gouvernemental de remise en état des logements tant à l'aide de dons en espèces que par le truchement des systèmes de réinstallation de l'Office du développement urbain. Il encouragera aussi l'installation de panneaux solaires et de systèmes de récupération de l'eau de pluie sur les toits ainsi que la construction de cuisines améliorées pour économiser le combustible et réduire le risque de bronchite causée par la fumée chez les femmes et les fillettes. Le programme financera l'installation d'eau sous conduite et de sanitaires réservés à l'usage d'un seul foyer dans un nombre aussi élevé que possible de logements nouveaux.

29. **Infrastructures des habitats.** Le programme aidera à enlever et éliminer correctement les gravats et à gérer les déchets solides. Il soutiendra l'installation de systèmes de distribution d'eau dans les zones rurales et de pêche ainsi que la réfection des routes d'accès et des systèmes de drainage dans les établissements humains.

30. **Infrastructures sociales et routes dans les communautés de pêcheurs.** Les infrastructures sociales telles que centres communautaires, crèches et jardins d'enfants, dispensaires locaux et centres Ayurvedic seront remises en état. Le programme couvrira aussi la réfection des routes dans les communautés rurales et de pêcheurs.

Soutien aux décisions de caractère politique et gestion du programme

31. **Soutien aux décisions de caractère politique.** La catastrophe causée par le tsunami soulève plusieurs questions de politique générale, notamment en matière d'occupation du sol. De concert avec d'autres donateurs, le programme fournira les ressources nécessaires à la formulation de divers choix politiques concernant la pêche, compte tenu du fait que, par endroit, les ressources marines sont surexploitées et les ressources côtières utilisées de manière non viable. Des études sur les différentes politiques possibles seront entreprises par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et par d'autres institutions compétentes et les résultats en seront diffusés au moyen d'ateliers. Ils serviront de fondement à la concertation avec les différents départements ministériels intéressés.

32. **Gestion du programme** Le Département de la pêche et des ressources aquatiques (relevant du Ministère des pêches, des ressources aquatiques et des affaires chrétiennes) sera chargé de la gestion du programme. Étant donné que la quasi-totalité des travaux d'exécution seront sous-traités, seules de petites structures de gestion seront créées, dotées d'un personnel additionnel recruté par contrat à l'extérieur et de membres du personnel détachés du ministère. Une unité nationale de coordination du programme sera installée à Colombo et une unité de gestion du programme au niveau du district sera établie dans chaque district. Ces unités seront responsables de la programmation, de l'établissement des contrats, de la gestion financière et du suivi.

33. **Problématique hommes-femmes.** Le cas échéant, les aspects de la programmation et de l'exécution qui ont trait à la problématique hommes-femmes seront pris en compte par la fixation de priorités et la planification dans toutes les composantes. Une formation aux méthodes participatives et aux divers aspects de la problématique hommes-femmes sera systématiquement donnée à tout le personnel du programme et au personnel de l'organisme d'exécution. On veillera à l'équilibre entre les sexes dans le recrutement du personnel du programme.

D. Coûts et financement

34. Le coût total du programme étalé sur une période de cinq ans est estimé à 33,5 millions de USD, y compris 5% au titre des provisions pour aléas d'exécution liés à certains coûts et une allocation pour l'inflation intérieure de 12% dans un premier temps, passant ensuite à 8% par an, puis à 6%, et une allocation de 2,1% par an au titre de l'inflation extérieure pendant toute la durée du programme. La composante en devises représente 16% des coûts totaux. Les estimations reposent sur un taux de change à parité constante en pouvoir d'achat de 1 USD = 99,50 LKR la première année, se dépréciant progressivement pour s'établir à 1 USD = 136,70 LKR la septième année.

35. Le prêt du FIDA, estimé à 28,4 millions de USD⁹ (84,7% des coûts totaux) servira à financer le fonds du Programme post-tsunami de remise en état et de gestion des ressources dans les zones côtières. On demandera aussi l'approbation d'un don supplémentaire d'un fonds italien de 1,5 million de USD (4,5%) qui servira à certaines des activités de renforcement des capacités et de reconstitution des actifs et ressources financières. Les bénéficiaires et le gouvernement apporteront ensemble 3,6 millions de USD (10,7% des coûts totaux du programme).

⁹ 14,2 millions de USD seront octroyés sur les crédits du Programme de travail et budget annuels du FIDA de 2005. Le solde sera soit mobilisé, soit financé sur les crédits destinés aux prêts du Programme de travail et budget du FIDA pour 2006.

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME^a
(milliers de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
Gestion communautaire des ressources côtières	1 191,2	346,0	1 537,2	23	6
Soutien au développement de la pêche artisanale	10 405,5	2 515,2	12 920,7	19	48
Développement de la microentreprise et des services financiers	4 748,2	1 022,6	5 770,8	18	22
Développement des infrastructures sociales et économiques	2 905,8	322,9	3 228,6	10	12
Soutien aux décisions de caractère politique et gestion du programme	2 622,8	626,0	3 248,8	19	12
Total des coûts de base	21 873,4	4 832,7	26 706,1	18	100
Provisions pour aléas d'exécution	1 479,9	292,9	1 772,9	17	7
Provisions pour aléas financiers	4 789,3	216,3	5 005,6	4	19
Total des coûts du programme	28 142,6	5 341,9	33 484,6	16	125

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT^a
(milliers de USD)

	Gouvernement		Prêt du FIDA		Don de l'Italie		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
Gestion communautaire des ressources côtières	162,0	7,6	1 849,4	87,1	-	-	111,8	5,3	2 123,3	6,3	391,5	1 569,7	162,0
Soutien à la pêche artisanale													
– Relèvement post-tsunami	658,8	15,1	3 708,1	84,9	-	-	-	-	4 367,0	13,0	1 517,4	2 190,7	658,8
– Développement de la pêche	1 519,9	14,7	8 713,1	84,3	-	-	99,8	1,0	10 332,8	30,9	1 085,2	7 727,7	1 519,9
– Traitement après récolte et commercialisation des produits de la pêche	24,3	1,3	1 908,8	98,7	-	-	-	-	1 933,2	5,8	173,6	1 735,3	24,3
Sous-total	2 203,0	13,2	14 330,1	86,2	-	-	99,8	0,6	16 632,9	49,7	2 776,2	11 653,7	2 203,0
Développement de la microentreprise et des services financiers													
– Relèvement post-tsunami	69,4	4,1	338,9	19,9	1 298,9	76,1	-	-	1 707,2	5,1	414,8	1 223,1	69,4
– Développement de la microentreprise et des services financiers	65,5	1,3	4 907,9	98,7	-	-	-	-	4 973,4	14,9	705,2	4 202,7	65,5
Sous-total	134,9	2,0	5 246,8	78,5	1 298,9	19,4	-	-	6 680,5	20,0	1 119,9	5 425,7	134,9
Développement des infrastructures sociales et économiques	498,6	13,0	3 336,0	87,0	-	-	-	-	3 835,2	11,5	360,9	2 975,7	498,6
Problématique hommes-femmes, soutien aux décisions de caractère politique et gestion du programme	397,4	9,4	3 610,8	85,7	204,6	4,9	-	-	4 212,7	12,6	693,4	3 121,9	397,4
Total des coûts du programme	3 395,8	10,1	28 373,6	84,7	1 503,5	4,5	211,6	0,6	33 484,6	100,0	5 341,9	24 746,8	3 395,8

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

36. **Passation des marchés.** La passation de tous les marchés afférents à des biens et services obéira aux directives du FIDA en la matière. L'exécution du programme sera sous-traitée à des organismes qualifiés et expérimentés du secteur public, du secteur privé et des ONG. Cette sous-traitance reposera sur des contrats fondés sur la performance pour les organismes privés et pour ceux des ONG et à des mémorandums d'accord pour les organismes publics. Les travaux de génie civil et les contrats portant sur des infrastructures seront attribués en régie à des organismes publics spécialisés, tels l'Urban Development Authority (Office de développement urbain) et la Harbour Corporation (Société portuaire), mais d'autres entités peuvent aussi être engagées s'il y a lieu, par exemple dans le cas du logement, les bénéficiaires eux-mêmes qui sont propriétaires d'un logement. Les ONG ou les parties du secteur privé seront choisies par appel d'offres local. Les travaux concernant l'infrastructure et les routes des établissements humains, les routes rurales et celles des pêcheries, les installations d'adduction d'eau potable, les structures de drainage et l'enlèvement des gravats seront réalisés directement par les *pradeshiya sabhas* (conseils ruraux) concernés, le cas échéant avec l'aide de leur conseil provincial.

37. Tous les contrats d'un montant équivalant à 50 000 USD ou davantage seront attribués par appel d'offres à l'échelon national. Les contrats d'un montant compris entre 50 000 USD et 10 000 USD seront attribués par consultation de fournisseurs à l'échelon national. Les contrats d'un montant inférieur à 10 000 USD seront conclus de gré à gré. L'approbation préalable de l'institution coopérante sera exigée pour tous les contrats d'une valeur supérieure à 100 000 USD (ou un montant équivalent).

38. **Décaissements.** La formule proposée pour l'apport des fonds dérive de la structure de gestion décentralisée, et les fonds sont gérés à l'échelon du district par chaque gestionnaire de district du programme. Un compte spécial libellé en dollars des États-Unis sera ouvert à la Banque centrale. Le représentant autorisé du gouvernement chargé de signer les demandes de retrait pour les fonds du FIDA sera également chargé de la gestion du compte central. Le montant initial déposé par le FIDA sur le compte spécial correspondra aux décaissements projetés pour six mois au cours d'une année moyenne du programme dans les districts respectifs et pour l'unité d'appui au programme; ce montant est estimé à 2,0 millions de USD. Le règlement direct des fournisseurs peut être demandé au FIDA pour tous les contrats excédant 20 000 USD. Les dépenses admissibles faites par le gouvernement depuis la date d'approbation par le Conseil d'administration seront remboursées à concurrence d'un total de 1,9 million de USD pour la reconstitution des infrastructures et des actifs au titre de la composante soutien au développement de la pêche artisanale et de 1,3 million de USD pour la reconstitution des actifs au titre de la composante développement de la microentreprise et des services financiers.

39. **Vérification des comptes.** Les comptes du programme et ceux des organismes d'exécution seront vérifiés chaque année par le Bureau du Vérificateur général conformément aux procédures du gouvernement agréées par le FIDA. Des copies certifiées du rapport d'audit seront transmises au FIDA dans les six mois suivant la fin de l'année budgétaire. Le vérificateur donnera une opinion distincte sur le mécanisme de financement des organismes d'exécution, l'usage qu'ils font des ressources du programme et la fiabilité des partenaires et de leurs comptes rendus financiers.

F. Organisation et gestion

40. Le programme sera réalisé sous la responsabilité du Ministère des pêches, des ressources aquatiques et des affaires chrétiennes en tant qu'agent d'exécution. Le Département de la pêche et des ressources aquatiques sera l'organisme d'exécution du programme.

41. La structure de gestion du programme comprendra un **comité national de pilotage**, présidé par le Secrétaire du Ministère des pêches, des ressources aquatiques et des affaires chrétiennes et responsable de la coordination du programme avec les donateurs, de l'approbation des programmes de travail et budget du programme et des questions de politique générale concernant l'exécution. Une **unité nationale de coordination du programme** consolidera les programmes et budgets et suivra l'exécution, tout en gérant le compte spécial. Dans chacun des sept districts, une **unité de district pour la gestion du programme**, rattachée au bureau de district du Ministère des pêches, des ressources aquatiques et des affaires chrétiennes et relevant du coordonnateur du programme, sera chargée de la programmation de la gestion financière, de la passation des contrats et du suivi. Les **comités de coordination de district**, présidés par le secrétaire de district, assureront la coordination. Les organismes d'exécution des secteurs privé et public et des ONG réaliseront les activités du programme conjointement avec les communautés en se fondant sur des contrats et accords reposant sur la performance.

42. **Modalités d'exécution.** Le programme sera réalisé dans un environnement en évolution rapide avec la participation d'une multitude d'organismes donateurs, dont bon nombre ne seront peut-être pas des bailleurs de fonds traditionnels. La coordination de ces flux de fonds est une tâche ardue. Bien que des engagements aient été pris, les décaissements effectifs sont difficiles à prévoir avec certitude du fait que chaque institution a ses propres procédures d'approbation et de décaissement et, à l'heure actuelle, le financement des activités de reconstruction est bien inférieur aux niveaux attendus. Concernant les activités de reconstruction pendant les deux premières années, on a donc choisi de financer les activités prévues au programme, à moins que les décaissements provenant d'autres sources ne soient confirmés dans les deux prochains mois. En pareil cas, les fonds du programme seront réaffectés à d'autres activités du programme. Par conséquent, la programmation et l'exécution doivent être très souples, avec une formule de programme glissant et des voies hiérarchiques courtes et rapides, et doivent permettre d'apporter des ajustements aux programmes de travail et budgets approuvés et en cours.

43. La **Banque asiatique de développement** finance le projet de gestion des ressources côtières dans les districts côtiers de la province orientale. La coordination entre le présent programme et le projet de la Banque asiatique de développement sera assurée par la programmation en commun des activités à l'échelon du district et par l'attribution sous contrat de l'exécution des activités du programme au projet de gestion des ressources côtières en vertu d'un accord entre le Ministère des pêches, des ressources aquatiques et des affaires chrétiennes et le Ministère des conseils provinciaux et du gouvernement local. Le suivi de l'exécution par la Banque asiatique de développement sera assuré par les inspectoriats de district des pêcheries.

G. Justification économique

44. Le programme bénéficiera à environ 50 000 personnes appartenant à un nombre équivalent de ménages ou 42% environ de la population touchée. Parmi celles-ci, 2 000 peuvent être associées à la gestion des ressources côtières, 25 800 au soutien de la pêche artisanale, 16 500 au développement de la microentreprise et des services financiers et 5 600 au développement des infrastructures économiques et sociales. Ce dernier groupe comprend 1 000 ménages qu'on aidera à construire et réparer les maisons. Le coût total du programme par bénéficiaire s'élève donc à 139 USD.

45. Le principal bénéfice du programme sera dans un premier temps de permettre aux ménages de reprendre leurs activités économiques dans la pêche artisanale comme dans les secteurs autres que la pêche. Par la suite, les bénéficiaires comprendront le développement durable de sources de revenus diversifiées. Le soutien à la commercialisation aidera à élever les revenus des pêcheurs par un accès plus efficace aux marchés locaux et par l'exploitation de créneaux sur les marchés d'exportation. Les activités concernant la microentreprise et le microfinancement seront centrées sur les femmes et les aideront à améliorer leur productivité et leur statut social.

H. Risques

46. Durant la phase initiale de redressement de deux ans, le programme sera exécuté dans un environnement où de multiples donateurs, y compris des bailleurs de fonds non traditionnels, auront à recourir aux capacités d'exécution existantes dans les secteurs public et privé et chez les ONG. Ces capacités limitées seront inévitablement l'enjeu d'une certaine concurrence sauf si un mécanisme approprié et énergique de coordination est en place.

47. Le délai nécessaire à la mobilisation des fonds par les différentes sources de financement varie beaucoup. En outre, il semble que les annonces de contributions ne se concrétisent pas toujours par des décaissements, bien que ces fonds soient nécessaires d'urgence pour lancer le redressement. Il y a donc un risque de ne pas pouvoir satisfaire les besoins immédiats en financement et de se trouver par la suite devant un excédent de financement. Ce risque sera pris en compte par la souplesse dans la programmation et les décaissements en faveur des activités du programme.

I. Impact sur l'environnement

48. Le programme devrait avoir un effet favorable sur l'environnement par sa contribution à l'enlèvement des gravats et à leur élimination, par son usage de l'énergie renouvelable et la collecte de l'eau de pluie, ainsi que par son approche communautaire de la gestion durable des ressources côtières. Une évaluation des ressources halieutiques marines sera entreprise pour déterminer le degré de surexploitation et les politiques à adopter pour le développement de la pêche.

TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

49. Un accord de prêt entre la République socialiste démocratique de Sri Lanka et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié sera transmis aux membres du Conseil d'administration à l'issue des négociations.

50. La République socialiste démocratique de Sri Lanka est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

51. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION

52. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République socialiste démocratique de Sri Lanka un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions quatre cent mille droits de tirage spéciaux (9 400 000 DTS) venant à échéance le 15 avril 2045 ou avant cette date. Le prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

**RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES
INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ**

(Négociations de prêt conclues le 22 juillet 2005)

1. **Comptes du programme.** Dans chaque district, le responsable local du programme ouvrira et tiendra dans une banque commerciale proposée par le Gouvernement et approuvée par le FIDA un compte courant libellé en roupie sri-lankaise (LKR) sur lequel seront versés le prêt et les autres ressources destinées à l'exécution du programme (compte de l'unité de district de gestion du programme – UDGP). Le responsable de district du programme et le comptable/gestionnaire financier de l'UDGP concernée seront habilités à effectuer les transactions liées au compte de cette UDGP. Le coordonnateur du programme ouvrira et tiendra dans une banque commerciale proposée par le Gouvernement et approuvée par le FIDA un compte courant en LKR destiné à recevoir le prêt et autres financements en vue de l'exécution du programme (compte de l'unité de coordination du programme – UCP). Le coordonnateur et le comptable/responsable des finances de l'UCP seront habilités à effectuer les transactions liées au compte de l'UCP. L'institution de financement choisie d'un commun accord entre le Gouvernement et le FIDA ouvrira et tiendra dans une banque proposée par le Gouvernement et approuvée par le Fonds un compte en LKR destiné à recevoir le prêt et autres financements liés aux activités de crédit (compte des activités de crédit du programme). Le Gouvernement fera connaître au FIDA les personnels de l'institution de financement habilités à effectuer les transactions liées au compte des activités de crédit du programme.
2. **Examens approfondis.** L'agent principal du programme, le FIDA et l'institution coopérante procéderont conjointement à un premier examen approfondi au plus tard à la fin du vingt-quatrième mois suivant la date d'entrée en vigueur et à un deuxième examen approfondi au plus tard quarante-huit mois après cette date, afin d'étudier la réalisation des objectifs du programme et les contraintes rencontrées et de recommander éventuellement une réorientation afin d'atteindre ces objectifs et supprimer ces contraintes. Le Gouvernement veillera à ce que les recommandations découlant de ces examens soit appliquées dans un délai raisonnable et à la satisfaction du FIDA.
3. **Fonds de contrepartie.** Pendant la période d'exécution du programme, le Gouvernement prélèvera sur ses propres ressources les fonds de contrepartie qu'il mettra à la disposition de l'agent principal, conformément aux plans de travail et budgets annuels (PTBA) et aux procédures nationales habituellement suivies par lui en matière d'aide au développement. À cet effet, le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour obtenir pour chaque exercice budgétaire des crédits d'un montant égal à celui des fonds de contrepartie prévus dans les PTBA de l'année considérée et mettra chaque année ces crédits à la disposition de l'agent principal suffisamment à l'avance pour que celui-ci puisse exécuter le programme conformément à l'accord de prêt.
4. **Assurance du personnel du programme.** Le Gouvernement assurera le personnel du programme contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur dans la fonction publique du pays.
5. **Équité entre les sexes - exécution.** Le Gouvernement veillera à ce que les modalités d'exécution du programme tiennent compte des sexospécificités et à ce que les bénéficiaires de sexe féminin soient également et pleinement représentés et qu'elles comptent pour au moins 75% dans les bénéficiaires de la composante développement des microentreprises et des services financiers.
6. **Équité entre les sexes - dotation en personnel et gestion du programme.** Aucun effort ne sera négligé pour que les femmes participent sur un pied d'égalité aux activités du comité national de pilotage et des comités de coordination de district. La sélection et le recrutement des cadres du programme (coordonnateur et responsables de district du programme) sera opérée dans un souci de

parité. Pour le recrutement du personnel du programme, toutes choses restant égales par ailleurs, la préférence sera accordée aux candidates de sexe féminin.

7. **Suivi.** Afin d'évaluer comme il convient la mise en œuvre du programme, dans les douze mois suivant sa date d'entrée en vigueur, un système de suivi propre à ce dernier sera mis en place. Le Gouvernement veillera à ce que, dans chaque accord conclu avec les prestataires de services, les indicateurs à suivre soient précisés et que, dans la mesure du possible, ces indicateurs portent aussi sur l'impact des activités réalisées par chacun des prestataires de services.

8. **Rapports d'activité.** a) Chaque partie au programme soumettra un rapport d'activité trimestriel. Ces rapports traiteront des progrès techniques et matériels réalisés au cours de la période et comporteront des états financiers concernant les dépenses pour le trimestre.

b) les rapports d'activité annuels seront établis sur la base des rapports d'activité trimestriels et préparés, analysés et finalisés de la même manière que ces derniers.

9. **Services de conseil aux entreprises.** Les services de conseil aux entreprises et la formation de base dans ce domaine prévus dans le cadre de la composante développement des microentreprises et des services financiers seront financés au titre du prêt sur la base d'un don de contrepartie, les bénéficiaires contribuant pour 20% des coûts en cause.

10. **Création d'un institut autonome de mise en valeur des zones côtières.** Le programme prévoit la création d'un organisme ou institut autonome pour la mise en valeur des zones côtières. Ce point sera étudié de près à l'occasion du deuxième examen approfondi, afin de vérifier quelles sont les conditions et exigences juridiques de la création d'un tel institut. Une décision sera alors prise et l'e Gouvernement entamera le processus nécessaire pour que l'institution ou organisme en question soit mis en place avant la date d'achèvement du programme.

11. **Suspension.** Outre les événements précisés à la section 12.01 des Conditions générales applicables au financement du développement agricole, le FIDA:

- a) peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte du prêt en cas de réalisation de l'un des événements énoncés dans le présent document ou décrits ci-après:
 - i) les règlements en matière de crédit, ou l'une quelconque de leurs dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou d'une modification sans le consentement préalable du FIDA, lequel a établi que cette dérogation, suspension, abrogation, amendement ou modification a eu ou est susceptible d'avoir des conséquences matérielles défavorables sur les activités de crédit du programme.
 - ii) le manuel d'exécution du programme, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou d'une modification sans le consentement préalable du FIDA, lequel a établi que cette dérogation, suspension, abrogation, amendement ou modification a eu, ou est susceptible d'avoir, des conséquences matérielles défavorables sur le programme.
 - iii) une autorité compétente a entrepris une action en vue de mettre fin aux activités de l'institution financière ou de les suspendre, ou des mesures ou procédures ont été engagées en vue de la distribution des actifs de l'institution financière, mesures, qui, de l'avis raisonnable du FIDA, pourraient présenter des conséquences défavorables pour le programme.

- iv) Le FIDA a informé le Gouvernement que des allégations crédibles de pratiques frauduleuses ou d'actes de corruption ont été portées à son attention à propos de l'exécution du programme et le Gouvernement n'a pas mené à ce sujet une enquête complète et rapide dans des conditions jugées satisfaisantes par lui, ou, sur la base des conclusions de l'enquête et de toute autre information dont il dispose, le FIDA, en consultation avec le Gouvernement, détermine que de telles pratiques se sont produites et que le Gouvernement n'a pas adopté en temps voulu les mesures appropriées pour y remédier dans des conditions jugées satisfaisantes par le Fonds.

- b) Le FIDA suspendra en totalité ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte du prêt si le rapport annuel d'audit du programme demandé dans l'accord de prêt n'a pas été dûment établi dans les douze mois suivant la date de clôture de l'exercice comptable, précisée dans cet accord.

12. **Conditions d'entrée en vigueur.** Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt:

- a) le coordonnateur du programme a été dûment nommé par l'agent principal du programme et approuvé par le FIDA;
- b) le Gouvernement a dûment ouvert le compte spécial et le coordonnateur a ouvert le compte de l'UCP;
- c) le Gouvernement a dûment établi le comité de pilotage, les sept comités de coordination de district et l'UCP;
- d) le coordonnateur et le comptable/responsable financier de l'UCP ont reçu les autorisations et pouvoirs nécessaires pour administrer le compte spécial et le compte de l'UCP;
- e) l'accord de prêt a été dûment signé et la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et
- f) un avis juridique favorable délivré par le Ministre de la Justice ou par toute autre autorité juridique agréée par le FIDA, acceptable tant dans la forme que sur le fond par le FIDA, a été remis à ce dernier par le Gouvernement.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

SRI LANKA

Land area (km² thousand) 2002 1/	64.6	GNI per capita (USD) 2002 1/	850
Total population (million) 2002 1/	18.97	GDP per capita growth (annual %) 2002 1/	2.7
Population density (people per km²) 2002 1/	294	Inflation, consumer prices (annual %) 2002 1/	10
Local currency	Sri Lanka Rupee (LKR)	Exchange rate: USD 1 =	LKR 99.85
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1996-2002 1/	1.4	GDP (USD million) 2002 1/	16 567
Crude birth rate (per thousand people) 2002 1/	18	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1982-1992	3.9
Crude death rate (per thousand people) 2002 1/	6	1992-2002	4.6
Infant mortality rate (per thousand live births) 2002 1/	16	Sectoral distribution of GDP 2002 1/	
Life expectancy at birth (years) 2002 1/	74	% agriculture	20
Number of rural poor (million) (approximate)	n/a	% industry	26
Poor as % of total rural population	n/a	% manufacturing	16
Total labour force (million) 2002 1/	8.41	% services	54
Female labour force as % of total 2002 1/	37	Consumption 2002 1/	
Education		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	9
School enrolment, primary (% gross) 2002 1/	110 a/	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	77
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2002 1/	8	Gross domestic savings (as % of GDP)	14
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita	n/a	Merchandise exports 2002 1/	4 699
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2002 3/	14 a/	Merchandise imports 2002 1/	6 104
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2002 3/	29 a/	Balance of merchandise trade	-1 405
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2002 1/	4 a/	before official transfers 2002 1/	-1 577
Physicians (per thousand people) 2002 1/	1 a/	after official transfers 2002 1/	-264
Population using improved water sources (%) 2000 3/	77	Foreign direct investment, net 2002 1/	242
Population with access to essential drugs (%) 1999 3/	95-100	Government Finance	
Population using adequate sanitation facilities (%) 2000 3/	94	Overall budget deficit (including grants) (as % of GDP) 2002 1/	-10 a/
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 2002 1/	26 a/
Food imports (% of merchandise imports) 2002 1/	14	Total external debt (USD million) 2002 1/	9 611
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2002 1/	2 617 a/	Present value of debt (as % of GNI) 2002 1/	47
Food production index (1989-91=100) 2002 1/	116	Total debt service (% of exports of goods and services) 2002 1/	10
Cereal yield (kg per ha) 2002 1/	3 410	Lending interest rate (%) 2002 1/	13
Land Use		Deposit interest rate (%) 2002 1/	9
Arable land as % of land area 2002 1/	14 a/		
Forest area as % of total land area 2002 1/	30 a/		
Irrigated land as % of cropland 2002 1/	31 a/		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* database CD ROM 2004

2/ UNDP, *Human Development Report*, 2000

3/ UNDP, *Human Development Report*, 2004

PREVIOUS IFAD FINANCING IN SRI LANKA

Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan/Grant Acronym	Denominated Currency	Approved Loan/Grant Amount	Disbursement (as % of approved amount)
Kirindi Oya Irrigation and Settlement Project	AsDB	AsDB	HC	12 Apr 78	03 Jul 78	30 Jun 86	L - I - 1 - SI	USD	12000000	100%
Kirindi Oya Irrigation and Settlement Project	AsDB	AsDB	HC	12 Apr 78	03 Jul 78	30 Jun 86	L - I - 109 - SR	SDR	5500000	64%
Anuradhapura Dry Zone Agriculture Project	AsDB	AsDB	HC	05 Dec 80	29 Jun 81	30 Jun 89	L - I - 58 - SR	SDR	11350000	33%
Coconut Development Project	AsDB	AsDB	HC	17 Dec 81	13 Oct 82	30 Jun 88	L - I - 85 - SR	SDR	7100000	43%
Badulla Rural Development Project	IFAD	World Bank: IBRD	HC	09 Dec 82	18 Jul 83	30 Nov 93	L - I - 111 - SR	SDR	12950000	81%
Kegalle Rural Development Project	IFAD	World Bank: IBRD	HC	05 Dec 85	08 Jul 86	30 Jun 96	L - I - 179 - SR	SDR	7500000	83%
Small Farmers and Landless Credit Project	IFAD	UNOPS	HC	26 Apr 88	28 Mar 89	31 Dec 97	L - I - 219 - SR	SDR	4850000	86%
Second Badulla Integrated Rural Development Project	IFAD	UNOPS	HC	04 Apr 91	12 Aug 92	31 Mar 03	L - I - 283 - SR	SDR	9900000	91%
North-western Province Dry Zone Participatory Development Project	IFAD	AsDB	HC	09 Sep 92	22 Feb 93	30 Jun 01	L - I - 309 - SR	SDR	6150000	74%
North-Central Province Participatory Rural Development Project	IFAD	UNOPS	HC	13 Sep 95	09 Jan 96	30 Jun 04	L - I - 384 - LK	SDR	5450000	99%
Matale Regional Economic Advancement Project	IFAD	UNOPS	HC	03 Dec 98	15 Dec 99	30 Jun 06	L - I - 493 - LK	SDR	8350000	52%
Dry Zone Livelihood Support and Partnership Programme	IFAD	World Bank: IDA	HC	09 Sep 04			L - I - 636 - LK	SDR	15100000	

APPENDIX III

LOGICAL FRAMEWORK

Goal	Indicators	Monitoring mechanism and info sources	Assumptions
Social and economic conditions in tsunami-affected areas have been re-established and improved over pre-tsunami levels, economic activities are growing, poverty incidence has declined and development is gender-positive	<ul style="list-style-type: none"> - Poverty incidence - Gender development indicators - Social indicators in health, education, pre- and post-tsunami - Economic indicators by sectors 	<ul style="list-style-type: none"> - Sample household surveys - Government statistics - Participatory analysis and impact monitoring - Implementing agency reports - Supervision reports - Programme reports 	<ul style="list-style-type: none"> - Macroeconomic and social policy environment remains favourable for the development of coastal areas and sectors - Natural and climatic calamities have a limited impact
	Indicators	Monitoring mechanism and info sources	Assumptions
Women and men in tsunami-affected areas will have recovered their assets, have re-established their usual economic activities while diversifying them in other and new profitable income-generating activities. Income levels per household member have are rising above poverty levels. Communities have been strengthened and are managing coastal resources and have been provided with essential social and economic infrastructure. The participation of women in social and economic activities has improved.	<ul style="list-style-type: none"> - Asset level per household, assets held by women - Nbr of economic activities by household and by gender, distribution by sector - Amount of incomes of household members by sources and by gender exceeding the poverty line - Type of coastal activities by gender, returns to economic activities - Nbr of communities and members by gender managing coastal resources - Nbr and type of infrastructure available by community. - Participation rate of women in social and economic activities, in local governance 	<ul style="list-style-type: none"> - Government statistics - Participatory analysis and household surveys - Field observations - Monitoring reports - Implementing agency reports - Programme reports 	<ul style="list-style-type: none"> - Recovered assets and rising household incomes are used to improve the living standard of the household members rather than for conspicuous consumption.
Output Community Coastal Resources Management	Indicators	Monitoring mechanism and info sources	Assumptions
<ul style="list-style-type: none"> - Formation and strengthening of community organizations - Rehabilitation and management of coastal natural resources, habitats - Lagoon and mangrove fisheries activities 	<ul style="list-style-type: none"> - Nbr. of community organizations formed, strengthened - Nbr. of women and men trained in group management, resource management, non-marine fisheries - Nbr. of organizations involved in resources management - Type and quantity of resources maintained or improved - Fisheries activities in lagoons and mangroves undertaken 	<ul style="list-style-type: none"> - Supervision reports - Monitoring reports - Implementing agency reports - Programme reports - Case studies 	

APPENDIX III

Output Fisheries Development	Indicators	Monitoring mechanism and info source	Assumptions
<ul style="list-style-type: none"> - Recovery of productive assets of rural women and men - Landing infrastructure, community centres, markets, etc., rehabilitated, constructed - Improved fishing practices - Improved fish quality - Fisheries management plan; - Resources assessment - Marketing pilot schemes 	<ul style="list-style-type: none"> - Value of recovered assets by gender - Type and quantity of fisheries infrastructure rehabilitated or constructed - Nbr. of fishermen sensitized and trained in fishing practices - Fisheries management plan completed - Resources assessment completed - Amount and value of fish marketed in pilot scheme, increased incomes earned by gender - Price differentials earned through improved quality 	<ul style="list-style-type: none"> - Household surveys - Monitoring reports - Implementing agency reports - Supervision reports - Programme reports 	
Output Financial Services, Micro-Enterprise and Empowerment	Indicators	Monitoring mechanism and info source	Assumptions
<ul style="list-style-type: none"> - Bank infrastructure recovered, rehabilitated - Local banks, societies, saving groups recapitalized - Microfinance systems re-established, expanded - Societies bank linkages re-established and expanded - Microenterprise business support services available - Vocational training provided to women and men - Women's empowerment improved through adult literacy and legal training 	<ul style="list-style-type: none"> - Type and quantity of financial infrastructure recovered, rehabilitated - Amounts of shares distributed by gender - Number of microfinance groups formed, trained and operating - Amounts of savings accumulated by gender - Amounts of loans disbursed by gender - Repayment rates by gender - Nbr. of microenterprises re-established or formed - Financial results of microenterprises by gender - Nbr. of trainees in vocational training by gender and employment created - Nbr. of women trained in literacy, and successfully applying - Nbr. of women participating in local governance 	<ul style="list-style-type: none"> - Financial statements of MFIs, NGOs, banks - Household surveys - Monitoring reports - Implementing agency reports - Supervision reports - Programme reports 	
Output Social and Economic Infrastructure	Indicators	Monitoring mechanism and info source	Assumptions
<ul style="list-style-type: none"> - Fisheries roads repaired, reconstructed - Resettlement access roads, drainage, sanitation infrastructure completed; - Community drinking water rehabilitated, constructed; - Irrigation rehabilitation; - Housing; - Sanitation; - Renewable energy and rainwater harvesting devices installed. 	<ul style="list-style-type: none"> - Km of roads repaired - Length of access roads, number of drainage and sanitation facilities - Units of community drinking water investments - Units of ponds rehabilitated - Units of houses completed - Sanitation infrastructures constructed - Number of solar panels, rainwater harvesting devices installed - Biogas digesters installed and operating 	<ul style="list-style-type: none"> - Household surveys - Monitoring reports - Implementing agency reports - Supervision reports - Programme reports 	

